

Les députés Renaissance de Paris

**Madame Anne HIDALGO**

Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
75 196 Paris Cedex 04

Paris, le 26 août 2022

Madame la Maire,

Nous, députés de Paris, sommes préoccupés par le développement des *dark store* à Paris comme dans d'autres villes de France. La capitale compterait aujourd'hui une soixantaine de ces lieux servant à l'entreposage de produits de grande consommation, livrés généralement en moins de dix à quinze minutes aux clients ayant réalisé leur commande via une application dédiée. Leur installation massive dans des locaux commerciaux désormais sans vitrine, contribue, de fait, à bouleverser l'animation et l'esthétique de nos quartiers.

Le soutien à l'entrepreneuriat et l'innovation constitue l'une des composantes essentielles de l'identité de notre mouvement. Nous entendons donc la demande de certains consommateurs pour la commande en ligne et la livraison à domicile de produits alimentaires. Cependant, les *dark store* causent de véritables difficultés pour les habitants qui vivent à proximité de ces entrepôts. Ils suscitent des critiques de la part de nombreux riverains et élus locaux.

Contre les nuisances sonores, la pollution, l'insécurité routière, l'encombrement de l'espace public, la précarisation des travailleurs ou encore la concurrence accrue avec les commerces de proximité, nous nous sommes engagés à agir pour réguler leur prolifération et adopter des règles juridiques sans équivoques.

Si des moyens juridiques existent pour empêcher l'implantation de ces établissements, force est de constater que le respect des règles en matière de droit de l'urbanisme et de droit de l'environnement n'a pas fait l'objet d'une attention particulière de la Ville de Paris qui avait déjà la possibilité de les sanctionner.

Par conséquent, et pour lever toute ambiguïté, nous devons nous doter d'outils pour imposer aux gérants des obligations strictes, afin de limiter les externalités négatives et de confier pleinement les moyens aux maires de réguler eux-mêmes l'installation de ces *dark store* pour une meilleure préservation de l'environnement urbain. Les contrôles administratifs doivent également être renforcés et les premières sanctions appliquées pour mettre fin à l'impunité

des entreprises qui ne respectent pas la loi concernant le droit du travail, la fiscalité, les installations autorisées, l'hygiène ou encore les nuisances sonores.

Le projet d'arrêté et de décret qui a été entrepris et mis en concertation depuis le mois de juillet, correspond à l'engagement du Gouvernement de faire de la concertation une priorité. C'est la raison pour laquelle nous déplorons l'attitude de la mairie de Paris et de ceux qui préfèrent la polémique sur des documents provisoires au travail collectif au service des administrés. Il est ainsi regrettable que l'adjointe en charge du commerce ait refusé de participer à une audition préparatoire aux « Assises du Commerce » où le sujet de la régulation des *dark store* a été abordé. L'encombrement de l'espace public, généré notamment par les vélos ou les scooters, mériterait également une action ferme de la mairie pour assurer la tranquillité et la sécurité des Parisiens.

En outre, il nous semble important de réaffirmer que, même s'ils disposent d'un point de vente ou d'un point de retrait, les *dark store* ne peuvent être reconnus comme des commerces de détail. Nous partageons avec le Gouvernement l'engagement de faire de nos villes des espaces ouverts, vivants, écologiques et dignes pour chacun. Nous prenons ainsi part à l'élaboration des réponses aux enjeux qui sont posés par cette transformation des pratiques commerciales, au plus près des problématiques rencontrées par les habitants.

Nous continuons à travailler avec le Gouvernement sur la réglementation de ces établissements, en espérant pouvoir collaborer avec vous en responsabilité.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Clara CHASSANIOL  
*Députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

Sylvain MAILLARD  
*Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Paris*

Gilles LE GENDRE  
*Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

Fanta BERETE  
*Députée de la 12<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

Astrid PANOSYAN-BOUVET  
*Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

David AMIEL  
*Député de la 13<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

Benjamin HADDAD  
*Député de la 14<sup>ème</sup> circonscription de Paris*

Caroline YADAN  
*Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Paris*